

TRAVAUX. Les salariés auront leurs bureaux à l'intérieur de la grande halle

Un chantier exemplaire à La Cité de la Mer

LES BUREAUX des 30 salariés de la Cité de la Mer se trouvaient depuis le milieu des années 2000 dans des locaux vétustes situés sur le port. Le Brexit nécessitant la séparation de la zone portuaire avec La Cité de la Mer a été le facteur accélérateur du rapprochement des salariés de leur lieu de travail. Un moyen de leur offrir de meilleures conditions.

1,8 million

Toutes taxes comprises, c'est le montant total du chantier financé par l'Agglo Cotentin à hauteur de près de 900 000 €, par la Région Normandie (601 000 €) et l'État via la DETR (217 000 €).

« Il a fallu travailler sur un projet pour créer des locaux. Il y avait trois zones possibles. C'est cette zone (NDLR : en-

trée des visiteurs, à l'intérieur de la grande halle) qui a été retenue », entame Fabrice Henry, conseiller technique opérations bâtiments à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Car si la Cité de la Mer fait partie des sites structurants passés dans le giron de l'Agglo Cotentin, celle-ci en a délégué la maîtrise d'ouvrage à Cherbourg-en-Cotentin.

Ce projet date de 2018 mais, dans ce bâtiment non pas classé mais inscrit aux Monuments historiques, on ne fait pas du tout ce que l'on veut. « Il a fallu les autorisations de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) et des Bâtiments de France », souligne Manuela Mahier, vice-présidente de l'Agglo Cotentin en charge de la mer. L'architecte Gilles Peteers du cabinet Boisroux/Peteers Architectes Associés a dû présenter... neuf dossiers pour enfin décrocher l'autorisation.

Dix entreprises locales

Pour cela, l'architecte, les services de la Ville et du Cotentin ont imaginé des locaux démontables, vissés sur une



→ Les partenaires entourent les ouvriers en insertion et un exemple de vitre habillée d'un film microperforé qui permettra aux bureaux de devenir des supports de muséographie à part entière.

chappe de béton de 30 cm d'épaisseur. Les 650 m² de bureaux seront séparés en deux structures (sur deux niveaux chacun), reliés par une passerelle et un sas vitré. Car c'est l'occasion de refaire l'entrée des visiteurs en facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite. Les visiteurs passeront sans s'en rendre compte

sous la passerelle.

Il a fallu également que la hauteur des bureaux « reste en dessous des claustras qui viennent d'être rénovés », indique l'architecte. Il fallait également que les nouveaux locaux ne brisent pas la perspective de la grande halle. Ils seront recouverts de bardage « pour lisser les façades

qui seront des supports de communication », explique également Céline Le Méhauté, directrice générale adjointe du pôle stratégie et développement territorial du Cotentin. Les vitres des bureaux seront recouvertes d'un film microperforé qui sera aussi support de visuels. « La fonction des locaux sera complètement dis-

simulée », résume Gilles Peteers. Depuis le 2 janvier, l'ensemble est construit par un groupement de dix entreprises locales présidé par AMC Folliot, entreprise valonnaise qui réalise les planchers et menuiseries extérieures et intérieures. L'entreprise Leduc était en charge du terrassement, Selca de l'électricité et plomberie, Gauthier pour la plâtrerie, Viger pour peintures et sols, etc.

Mais dans les appels d'offres, les élus avaient également exigé l'utilisation de matériaux le moins impactant possible environnementalement et, socialement, l'apprentissage et l'insertion de travailleurs. « Les collectivités sont obligées de montrer l'exemple. C'est complètement en phase avec les valeurs que la Cité de la Mer porte », souligne Manuela Mahier. « Nous, on n'est jamais allés aussi loin dans un système vertueux », assure Gilles Peteers.

C'est en tous points, un chantier exemplaire. Les 30 salariés devraient intégrer leurs beaux bureaux d'ici octobre.

Jean-Philippe MASSIEU

Briques en terre crue et insertion



→ Une quinzaine d'ouvriers en insertion travaillent sur le chantier, notamment pour poser les briques de terre crue.

SELON la volonté des élus, les matériaux utilisés ont été choisis pour un impact environnemental le plus faible. Les deux structures sont construites principalement en bois « issu de forêts du Nord gérées durablement, explique Alexis Travert, chargé d'affaires chez AMC Folliot. Les sols seront recouverts d'huile de lin et toile de jute sans émanation de COV (composés organiques volatils). » Plus atypique, les murs qui séparent chaque bureau du couloir sont construits à l'aide de briques en terre crue. Trois mille briques ont été façonnées à Saint-André-de-Bohon à partir de différentes terres extraites à Lieusaint. « Il faut une diversité de granulométrie et 20 % d'argile, détaille Laurent Bouyer, coordinateur de l'association Enerterre. Ce n'était pas évident d'allier social, écologie et local. C'est une vraie réussite. » Basée au Pavillon des énergies du Désert, elle vise plutôt les réhabilitations de bâtis anciens avec les

méthodes de nos ancêtres des marais. Là, « c'est une nouveauté pour nous d'intégrer ce type de marché ».

« On a travaillé depuis fin 2018 pour une double ambition de développement durable sur les aspects social et écologique », explique Véronique Sueur, chargée de mission à la Mef du Cotentin. « Pour répondre à ce double objectif, on s'est appuyé sur Astre environnement et Enerterre.

« Il y a 920 heures de travail d'insertion prévues et réparties dans les différentes entreprises », chiffre Fabrice Henry. « Au total, une quinzaine de personnes en insertion vont passer sur ce chantier », se réjouit Yann Perron, directeur d'Astre environnement. Il espère que ce chantier va « créer des envies ». « Je suis assez fier d'eux. Pour la plupart, ils n'avaient jamais touché une truelle », témoigne le chef d'équipe pour Astre Environnement, Christian Bihan.